

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 juillet 2015 portant dissolution
de la brigade rapide d'intervention de Peyruis (Alpes-de-Haute-Provence)**

NOR : INTJ1518362A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade rapide d'intervention de Peyruis (Alpes-de-Haute-Provence) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN